



Rubrique: Demandes de permis de construire
Sous-rubrique: Demande de permis de construire
Date de publication: KABBE 23.09.2026
Numéro de publication: BP-BE10-0000009623

Entité de publication
Stadt Biel/Bienne, Ville Biel-Bienne, Zentralstrasse 49, 2502 Biel/Bienne

Demande de permis de construire: Rue Franche 29, Biel/Bienne

Maître(s) d'ouvrage:
Swisscom (Schweiz) AG
CHE-101.654.423
Alte Tiefenaustrasse 6
3050 Bern

Auteur(s) du projet:
cablex AG
CHE-109.087.580
Tannackerstrasse 7
3073 Gümligen

Projet de construction:
Remplacement d'antenne suite au modèle successeur de Swisscom (Suisse) SA / BIJR
Rue Franche 29, 2502 Bienne

Lieu du projet:
Rue Franche 29, 2502 Bienne, parcelle n° 1597

Zone(s) d'affectation et/ou plan(s) de quartier:
Zone à bâtir 4, Zone à bâtir 1, Constructions en ordre contigu I, Constructions formant cour, Zone mixte A, Zone partiellement affectée à l'habitat, min 40%

Zone(s)/objet(s) protégé(s) :
Non

Zone de protection des eaux souterraines/mesure:
Secteur de protection des eaux üB. Mesures selon le règlement des eaux usées de la Ville de Bienne et les directives de l'OED

Dérogation(s):

Aucune

Lieu du dépôt public des plans:

Lieu du dépôt et envoi des oppositions: Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne, rue Centrale 49, Bienne, 5e étage. Heures d'ouvertures: Lu-ve: 08h00 – 11h45 et 14h00 – 16h30.

Dépôt public en ligne: La demande de permis de construire peut également être consultée jusqu'au délai d'opposition sous le lien suivant :

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20500>

Remarques juridiques complémentaires:

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne, rue Centrale 49, Bienne, dans le même délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes en compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 31 LC).

En cas d'opposition collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 35b LC).

Délai : 30 jours

Fin du délai: 22.10.2026

Point de contact:

Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne, rue Centrale 49, Bienne, 5e étage, Tel. 032 326 16 21

Remarques:

BG26297 (eBau n° 2025-15866 / 277180)